

POSITION DE L'AFPG SUR LE PROJET DE PPE EN CONSULTATION

A DESTINATION DES MEMBRES

Suite à la publication au Journal Officiel le 24 avril, de la [Programmation pluriannuelle de l'énergie](#) (PPE), ainsi que du décret relatif aux budgets carbone nationaux et à la [stratégie nationale bas-carbone](#), l'AFPG souhaitait revenir sur ses principales prises de positions qui ont fait l'objet de nombreux échanges au sein de notre filière tout au long du processus d'élaboration de cette nouvelle PPE.

Le décret PPE qui vient d'être publié est identique au projet qui avait été soumis à la consultation publique le 20 janvier dernier et pour lequel nous avons rappelé les éléments suivants :

- **Concernant les Pompes à chaleur**

L'AFPG accueille avec satisfaction l'évolution de caractérisation des systèmes de géothermie assistés par pompes à chaleur (source d'énergie dans la terre) qui sont désormais différenciés des systèmes sur pompes à chaleur aérothermiques (source d'énergie dans l'air). Ainsi, la filière « pompes à chaleur géothermiques » est bien distinguée de la filière « pompes à chaleur aérothermiques » permettant ainsi à la filière géothermie de ne pas être amalgamée dans un marché dynamique qui continue de connaître des niveaux de croissances importants, occultant à l'inverse les seuils de développement faibles de la géothermie sur PAC. Avec l'établissement d'objectifs dédiés, la géothermie est ainsi plus à même de porter des messages, de négocier ses dispositifs de soutien et de faire valoir ses avantages intrinsèques.

Les objectifs chiffrés attribués à la géothermie sur PAC sont cohérents avec les données que nous avons identifiées et transmises mais nous pensons qu'il faudra réfléchir à l'intégration de la part des échangeurs géothermiques et/ou des émetteurs basses température dans le bâtiment pour valoriser pleinement cette source d'énergie renouvelable.

L'AFPG est en phase également avec la nécessité de travailler sur les outils que sont le CITE/MaPrimeRénov'ou encore la Réglementation thermique pour avoir un effet de levier bénéfique pour la filière. Nous serons vigilants sur ces deux grandes thématiques afin qu'elles permettent de mieux prendre encore en compte à l'avenir les caractéristiques et atouts de la géothermie, ceux d'une énergie renouvelable :

- **Capable d'assurer aussi bien les besoins de chaud que de froid** : nous veillerons à ce qu'une meilleure prise en compte de la géothermie soit faite dans le moteur de calcul réglementaire notamment sur le froid par géocooling (froid passif) qui va devenir un enjeu majeur de la prochaine décennie aussi bien pour l'habitat collectif qu'individuel et qui n'est encore pas suffisamment apprécié dans la construction actuelle.
- **Non intermittente** qui peut se pratiquer sur l'ensemble du territoire français : notre filière doit poursuivre sa structuration grâce à la mise en place d'un réseau d'animateurs géothermie dans toutes les régions françaises
- **Présente sous nos pieds**, il est nécessaire d'intégrer sa réflexion dès que son potentiel semble présent, à l'image de la stratégie énergétique EnR'CHOIX développée par la Direction régionale Ile-de-France de l'ADEME, qui n'est pas encore systématiquement prise en compte lorsque l'ADEME n'est pas présente sur le projet.

- **Pertinente** à la fois pour les travaux de rénovation, que dans le neuf : nous prôtons un CITE pour le Neuf également, comme dans certains pays européens.
- **Qui nécessite des capacités d'investissement**, mais dont les coûts de fonctionnement sont bas : nous prôtons un CITE pour tous les ménages, sans condition de ressource.

- **Concernant la Géothermie profonde**

L'AFPG est très en phase avec les mesures exprimées pour la géothermie profonde productrice de chaleur :

- « Soutien de l'investissement en géothermie, en réseaux de chaleur et de froid géothermique, solutions de stockage de chaleur par géothermie, par le Fonds Chaleur ;
- Pérennisation du Fonds SAFE et adaptation pour le développement de nouveaux aquifères peu connus ;
- Soutien à l'innovation des investissements R&D et exploration sous-sol sont nécessaire pour améliorer la valorisation énergétique de la géothermie ainsi que les systèmes de stockage inter-saisonnier (forage subhorizontal, multidrain, optimisation de la mise en exploitation des réservoirs, matériaux etc.).
- Financement des cartographies par le Fonds Chaleur »

Nous regrettons uniquement que la stratégie énergétique EnR'CHOIX développée par la Direction régionale Ile-de-France de l'ADEME, qui consiste à tenir compte des potentiels des territoires et des priorités définies dans les SRADETT n'est pas fait l'objet d'une répliation aux autres régions françaises notamment celles où le potentiel géothermique est prouvé ou probable. Cette dernière permet d'élaborer des politiques énergétiques soucieuses à la fois de la sobriété et l'efficacité énergétique, de la mutualisation des sources d'énergies renouvelable pour atteindre les objectifs, mais aussi de la priorisation des énergies renouvelables locale pour le chauffage, le refroidissement et l'eau chaude sanitaire des bâtiments.

De plus, le soutien à l'innovation ne pourra se faire sans un « Fonds dédié » décorrélé du « Fonds chaleur » permettant l'étude et la mise en place de pilote technologique.

- **Concernant La géothermie électrique**

L'AFPG regrette que la PPE ait fait le choix d'abandonner tout soutien à la géothermie électrogène, et ce à peine 3 ans après l'instauration d'un arrêté tarifaire spécifique. Cette décision met un grand coup d'arrêt à cette filière émergente malgré son potentiel rehaussé depuis quelques années grâce à la R&D et les explorations mises en œuvre.

Ce potentiel, admis par la communauté, offrait de réelles perspectives de baisse des coûts dans les 5 à 10 ans à venir, horizon de la PPE, notamment grâce à une exploration couplée pour le lithium géothermal et autres coproduits.

Des investissements importants ont été réalisés par les opérateurs (R&D et exploration sous-sol). Ce coup de frein brutal aura pour conséquences principales :

- **La perte d'opportunité d'une production stratégique et souveraine d'un lithium propre** pour la filière batterie ;
- **L'arrêt des programmes de recherche français** dédiés malgré une politique Européenne favorable à cette filière ;
- **La perte des compétences** académiques et industrielles acquises ;

- **L'impossibilité de développements économiques** chaleur (industries et agroalimentaires) dans les zones rurales en Alsace et dans le Massif Central ;
- **La perte des potentiels de prestations à l'export** alors que la France est un leader en Europe ;

L'AFPG souhaite que le gouvernement et ses administrations trouvent les ressources pour continuer d'accompagner cette filière électrogène et permettre de démontrer ses intérêts : triple production électricité-chaleur-lithium en continu, et résilience de cette technologie dans ce monde aux incertitudes accrues.

L'AFPG et ses membres-opérateurs sont quant à eux prêts à réaliser les efforts nécessaires sur la durée de la PPE : (1) sélectionner de concert les projets déjà engagés en Alsace et dans le Massif Central et les terminer ; (2) baisser le complément tarifaire à échéance 2023 afin de permettre des développements à long terme.

La baisse des coûts de revient de cette énergie est déjà engagée à l'échelle européenne : baisse du coût d'exploration ; optimisation des développements avec plusieurs doublets par site-projets ; investissement de la filière dans de nouveaux outils de forage performants ; identification de nouveaux gisements moins profonds ; coproduction du lithium géothermal (une réalité en Allemagne et aux États-Unis) ;

Comme toutes les filières, la géothermie électrogène à cogénération a besoin d'une courbe d'apprentissage avec des projets pour devenir compétitive.

Pourtant, la géothermie est la seule énergie renouvelable qui ne dépendra pas des modifications des conditions climatiques à venir. Elle permettra de produire de l'électricité, de la chaleur ou du froid et le cas échéant, des coproduits en continu quels que soient les changements climatiques.

Conclusions :

L'AFPG restera très vigilante pour qu'à la fois des moyens correspondants aux objectifs de production de CHALEUR et de FROID géothermiques soient mis en place en cohérence avec les ambition de la PPE et que des solutions de soutien soient envisagées rapidement pour poursuivre le développement de la filière de coproduction ELECTROGENE et CHALEUR et de la coproduction de LITHIUM